

# MELODY RUN 2023

## Dimanche 17 septembre 2023 à FLERS (61)

### Règlement des épreuves

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s et aux non licencié(es)

#### **ARTICLE 1 : Programme et tarification**

Les épreuves de la MELODY RUN ainsi que la tarification sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	Distan ces	Né(e) en	Tarif	Retrait dossards	Départ
Course 1	15 km	2007 ou avant	15 €	- Le samedi 16 septembre 2023 de 10h00 à 17h00 au stand de retrait des dossards - Le dimanche 17 septembre 2023 de 8h00 à 9h30 au stand de retrait des dossards	10h00
Course 2	10 km	2007 ou avant	10 €	- Le samedi 16 septembre 2023 de 10h00 à 17h00 au stand de retrait des dossards Le dimanche 17 septembre 2023 de 8h00 à 9h30 au stand de retrait des dossards	10h00
Course 3	5 km	2009 ou avant	5 €	- Le samedi 16 septembre 2023 de 10h00 à 17h00 au stand de retrait des dossards Le dimanche 17 septembre 2023 de 8h00 à 11h00 au stand de retrait des dossards	11h30
Animation 1	1.5 km	Participant seul : 2013 ou avant Après 2013 le participant devra être accompagné par un adulte sur tout le parcours	2 €	- Le samedi 16 septembre 2023 de 10h00 à 17h00 au stand de retrait des dossards Le dimanche 17 septembre 2023 de 8h00 à 11h45 au stand de retrait des dossards	12h15

L'effectif maximal des concurrent(e)s est le suivant :

- Course 1 et 2, distance 10 km et 15 km 499
- Course 3, distance 5 km 300
- Course 4, distance 1,5 km 250

**Les organisateurs se réservent le droit de modifier ces jauges d'inscriptions**

#### **ARTICLE 2 : Temps limite**

Les temps limites suivants seront mis en place par épreuve :

	15 km Départ à 10h00		10 km Départ à 10h00		5 km Départ à 11h30		1,5 km Départ à 12h15	
Horaire	1 <sup>er</sup>	Limite	1 <sup>er</sup>	Limite	1 <sup>er</sup>	Limite	1 <sup>er</sup>	Limite
Arrivée	10h50	11h50	10h30	11h30	11h15	13h00	12h20	13h00
Total	50 mn	1h50	30 mn	1h30	15 mn	1h30	10 mn	1h00 mn

Au-delà du délai limite indiqué ci-dessus, le concurrent sera déclaré hors course. Sa sécurité ne sera plus assurée par l'organisateur. Si le(la) concurrent(e) est déclaré(e) hors course, il(elle) devra rendre son dossard à la voiture balai. Si, toutefois, il (elle) souhaite terminer son épreuve, ce sera à ses risques et périls. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident si le(la) concurrent(e) disqualifié(e) ne respecte pas sa mise hors course.

#### **ARTICLE 3 : Inscriptions - Annulation – Remboursement**

##### **Inscriptions**

Les inscriptions et le paiement des droits d'inscription se feront exclusivement en ligne sur le site : KLIKEGO

pour toutes les épreuves.

**Courses 10 km, 15 km et 5 km : Clôture des inscriptions avec T-Shirt coureurs garanti le 10/09/2023 à minuit après cette date il sera possible de s'inscrire jusqu'au 14/09/2023 avant minuit sans T-Shirt.**

**Animations 1,5 km : Clôture des inscriptions le 15/09/2023 à minuit**

**PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE**

Seuls, les concurrents dont les dossiers enregistrés sont complets pourront participer aux épreuves. Aucun document ne sera accepté le jour de l'épreuve pour compléter un dossier incomplet. La liste des inscrit(e)s mise à jour en temps réel est consultable sur le site [Klikego](#). Après le 30/06/2023, l'inscription est ferme et définitive. **Elle ne peut pas être remboursée quelque soit le motif de la défection.** En cas d'impossibilité de participation à l'épreuve, le concurrent ne pourra pas céder son dossard à un autre concurrent pour quelque motif que ce soit. **Toute personne rétrocedant son dossard sera disqualifiée** et reconnue responsable en cas d'accident.

**Force majeure :**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle de conditions climatiques, de problèmes sanitaires ou de toute autres circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur notamment mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Les concurrents devront prévoir des épingles pour attacher leur dossard.**

Les documents suivants devront être présentés pour obtenir le dossard : pièce d'identité du participant

**Documents à fournir lors de l'inscription en ligne :**

Pour les courses 15 km, 10km et 5km, les participants devront **obligatoirement** fournir lors de leur inscription sur le site klikego :

**Soit un certificat médical d'absence de contre- indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.**

**Soit une licence de la FFA en cours de validité à la date de la compétition.**

**Soit une licence de la FFTRI en cours de validité à la date de la compétition**

**Remarque pour l'animation 1,5 km:**

Cette animation n'est pas une compétition. C'est une épreuve sans classement mais avec dossard pour l'identification. Le certificat médical n'est pas obligatoire. L'autorisation parentale reste obligatoire pour les mineurs.

**Pendant l'animation 1 (1,5km) et pour les enfants nés après le 01/01/2013, les enfants devront être accompagnés d'une personne majeure qui devra rester auprès de l'enfant pendant toute la durée de l'animation. Cette personne devra être inscrite préalablement à la même épreuve.**

**Remarque pour les coureurs étrangers :**

L'obligation de présenter une licence en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication s'applique également à tous les coureurs étrangers, y compris ceux engagés par un représentant d'athlète agréé par la fédération nationale concernée. Le certificat médical doit être rédigé en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française s'il est rédigé dans une autre langue).

## **ARTICLE 4 : Déroulement des épreuves - Accompagnement**

### **Déroulement des épreuves**

L'accueil des participants se fera sur la place Saint Germain de Flers. Les circuits sont consultables sur la page facebook de la Melody Run.

Le départ est fixé Place St germain à Flers. Sur les épreuves chronométrées, le dossard du coureur devra être visible et lisible sous peine de disqualification.

L'organisateur a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, partiellement ou totalement, au dernier moment, même si les concurrents n'ont pu en être avertis auparavant.

Le fait de s'engager implique pour chaque concurrent l'obligation d'adhérer et de se conformer au présent règlement en vigueur au moment de l'épreuve ainsi qu'aux instructions qui lui seront données par l'organisateur et/ou ses délégués. Tout concurrent devra se conformer, sous peine de sanctions aux règles de course ainsi qu'aux instructions émises lors de l'exposé d'avant course ou lors de l'épreuve par l'organisation et l'équipe médicale.

Toute personne ne remplissant pas les conditions requises par le règlement et/ou n'ayant pas obtenu de dossard ne pourra pas prendre le départ. Les concurrents sans dossard ne seront pas autorisés sur le circuit.

### **Chronométrage**

Le chronométrage sera assuré par un prestataire pour le 10 km le 15km et le 5 km à l'aide d'une puce électronique collée au dossard.

### **Marquage au sol**

Un marquage au sol indiquera le nombre de km parcourus.

### **Accompagnement**

Il est interdit au (à la) concurrent(e) d'être accompagné(e) sur le parcours par une personne sans dossard ou un animal sous peine de disqualification.

## **ARTICLE 5 : Ravitaillement sur les épreuves**

### **Parcours pédestre**

Pour les courses 1 et 2 un ravitaillement sera disponible au 5 km, 10km. Il sera composé de : liquide et de solide.

### **Arrivée**

A l'arrivée, pour toutes les courses et animations, les concurrents auront la possibilité de se restaurer autour d'un buffet liquide et solide sucré.

<p><b><u>Remarque</u></b> : L'aire d'arrivée est réservée <b>exclusivement</b> aux concurrents. Les ami(e)s et les membres de la famille des concurrent(e)s ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire d'arrivée.</p>
---

## **ARTICLE 6 : Sécurité – Assistance médicale – Matériel**

L'organisation prendra toutes les mesures nécessaires afin que les épreuves se déroulent en sécurité maximum.

Une équipe médicale d'intervention rapide sera présente sur le site et sur le parcours pédestre. Elle sera constituée d'une équipe de secouristes et d'un médecin qui aura toute autorité pour arrêter tout concurrent semblant être en difficulté.

En cas d'accident, les participants autorisent la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation pour bénéficier le plus rapidement possible de soins appropriés et autorisent son transport au Centre hospitalier le plus proche si nécessaire.

## **ARTICLE 7 : Assurances**

Le(la) concurrent(e) licencié(e) bénéficie, par sa licence, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par sa fédération affiliée.

Le(la) concurrent(e) non licencié(e) doit s'assurer lui-même auprès d'une assurance de son choix.

L'organisation décline toute responsabilité d'accident corporel ou matériel ou de défaillance dû à un mauvais état de santé ou au non-respect des consignes de l'organisation.

## **ARTICLE 8 : Droit à l'image**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves de la MELODY RUN. Cette utilisation peut se faire sur tous types de supports, y compris des documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée et pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

**Les caméras personnelles (marque GOPRO ou autres) sont strictement interdites pendant les épreuves.**

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

**ARTICLE 9 : Classements - Récompenses**

Le classement est effectué à l'aide de la puce portée par le concurrent. Les résultats officiels seront affichés après l'arrivée des derniers concurrents et disponibles sur le site de Klikego.

Les résultats disponibles immédiatement après la course pourront être corrigés en fonction des éventuellement anomalies constatées après course.

La remise des récompenses s'effectuera sur le car podium à partir de 12h30. Les primes relatives au classement scratch sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Distances	10 km		5 km	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Scratch				
1 <sup>er</sup>	80 €	80 €	40 €	40 €
2 <sup>ème</sup>	60 €	60 €	30 €	30 €
3 <sup>ème</sup>	40 €	40 €	20 €	20 €
Distances	15km			
	Homme	Femme		
Scratch				
1 <sup>er</sup>	80 €	80 €		
2 <sup>ème</sup>	60 €	60 €		
3 <sup>ème</sup>	40 €	40 €		

Il ne sera possible de s'inscrire qu'à une seule course soit le 5km ou le 10km ou le 15 km.

Sur la course 2 de 10 km : Challenge entreprises ou associations par équipes mixtes composées de 2 femmes et de 2 hommes : récompenses à l'équipe la plus rapide au cumul des temps des quatre membres de l'équipe.

Sur le 15 km et le 10 km, les premiers des catégories séniors, V1, V2, V3 et V4 hommes et femmes seront récompensé(e)s par la remise d'un lot.

Sur le 15 km et le 10 km les premiers des catégories cadets et juniors hommes et femmes seront récompensé(e)s par la remise d'un lot et d'une médaille.

Sur le 15 km et le 10 km le deuxième et le troisième des catégories cadets et juniors hommes et femmes seront récompensé(e)s par la remise d'une médaille.

Seuls les concurrents présents à la remise de prix pourront prétendre aux récompenses. Les primes sont versées uniquement par chèque au nom du concurrent présent.

Il n'y aura pas de cumul des récompenses

En cas de contrôle anti-dopage le jour de la course, les primes ne seront attribuées qu'après que l'organisateur aura eu connaissance des résultats. La présence au podium reste toutefois obligatoire pour prétendre à l'envoi du chèque.

Il n'y a pas de classement sur l'animation 1 de 1,5 km.

**Remarque** : Le (la) concurrent(e) récompensé(e) pour sa performance au titre du classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise de prix. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée. Pour recevoir son prix, le (la) concurrent(e) doit être revêtu(e) de la tenue officielle de son club ou de sa tenue de ville.

**ARTICLE 10 : Abandon**

Les concurrent(e)s qui abandonneront devront remettre leur dossard au conducteur de la voiture balai qui constatera l'abandon.

**ARTICLE 11 : Contrôle anti-dopage**

Des contrôles antidopage peuvent être éventuellement effectués sur les concurrents désignés par le médecin habilité par le ministère de la Jeunesse et Sports. Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En s'inscrivant à la MELODY RUN, le concurrent accepte d'être soumis à tous ces tests et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage. Chaque concurrent(e) est prié(e) de ne pas quitter le site sans s'être renseigné de la possibilité d'un contrôle le (la) concernant.

**ARTICLE 12 : Publicité - Prosélytisme**

Toute publicité quel que soit le but ou tout prosélytisme quel que soit le motif est strictement interdit sur le site sauf si une convention spécifique a été préalablement passée avec l'organisateur.

**ARTICLE 13 :**

Le règlement de la Melodyrun pourra être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des protocoles en vigueur.

**ARTICLE 14 :**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.